

Guide des démarches après décès

en partenariat avec

ORIZONS

···—··· après-vie ···—···

former - intervenir - reconstruire - accompagner

Conception et Réalisation par tranquillite.fr
Entreprise d'aides aux démarches après décès

www.tranquillite.fr

Contact : mes-demarches@tranquillite.fr

SAS TRANQUILLITE.FR

SIRET : 911 202 364 000 12

Sommaire

Pour commencer	P.1
Activer tranquillite.fr	P.3
Les avantages de tranquillite.fr	P.4
A qui s'adresse ce guide ?	P.8
Traverser un deuil	P.9
Les 4 grande étapes des démarches	P.10
Gérer les démarches seul :	P.12
<i>un parcours semé d'embûches</i>	
1 mois pour agir : hors délai ? les risques	P.14
Quand faire appel à un notaire ?	P.17
Calendrier des démarches	P.18
Les organismes à prévenir sous 7 jours	P.21
Les organismes à prévenir sous 10 jours	P.22
Les organismes à prévenir sous 20 jours	P.23
Les aides existantes	P.25
Les capitaux du défunt	P.28
Aides et Ressources	P.30
Memento - Informations importantes	P.32



Pour vous **aider**
dans ces **moments difficiles**
nous vous indiquons
les principales démarches
à réaliser suite à un décès.

Pour commencer

Vous avez reçu ce guide de la part de **Orizons Après Vie**, partenaire de tranquillite.fr.

Ce guide contient des **informations essentielles** pour vous aider à comprendre les démarches à effectuer suite à un décès.

Chez [Tranquillite.fr](https://tranquillite.fr), nous vous accompagnons de A à Z grâce à un **parcours en ligne** simple et clair.

Vous y trouverez toutes les **étapes à suivre**, les **pièges à éviter**, ainsi que des **courriers** et **formulaire**s personnalisés selon votre situation.

*Si vous préférez être accompagné(e), **déléguer à 100%**, notre offre "**Clé en Main**" est faite pour vous : nous préparons l'ensemble des démarches, prêtes à être envoyées, pour vous faire gagner du temps et de la sérénité.*

Besoin d'aide ou d'un renseignement ?

Écrivez-nous à **mes-demarches@tranquillite.fr** en indiquant vos disponibilités : un expert vous rappellera.



Vous n'êtes pas seuls.

Nous sommes là, à vos côtés

avec humanité, expertise et discrétion. ❤️

Prenez soin de vous et de vos proches.

Teddy Bredelet
Fondateur de *tranquillite.fr*



Tranquillite.fr accompagne plus de 1500 familles / mois

Les familles témoignent

4,9/5 de satisfaction sur Google

Florent B.

*"Structure absolument **indispensable** pour toutes personnes voulant avoir du temps et peu de choses en tête pour pouvoir faire son deuil convenablement.*

***Une bonne dose d'humanité.** Merci."*

Aliette F.

*"J'apprécie l'approche très **bienveillante** et l'accompagnement. C'est **simple et clair.***

Teddy est là pour s'assurer 1/ qu'on n'a rien oublié 2/ que tout avance progressivement.

Je recommande vivement tranquillite.fr qui porte si bien son nom !"

Activer tranquillite.fr



Accès reçu par Orizons Après Vie ?

Ou

Accès pris depuis notre site internet tranquillite.fr ?

1 Vous avez reçu un mail de la part de tranquillite.fr avec un **lien de connexion**

Vérifiez vos spams s'il n'apparaît pas dans votre boîte de réception

2 **Laissez vous guider**

Suivez étape par étape nos conseils

Vos démarches seront faites en 1h30 max.



***Pour toute question,
nous sommes là pour vous répondre***

[Vous avez une question ? Cliquez ici](#)

[Bienvenue dans votre accompagnement](#) [Démarches administratives](#) [Aides financières et réversions](#) [Récupération de capitaux](#)

Bienvenue dans votre accompagnement

Écouter attentivement cette vidéo
pour commencer votre accompagnement



[Je commence](#)

Les avantages de tranquillite.fr

 tranquillite.fr

Guide papier

Coach tél/domicile

Démarches organismes



Editeur de courriers



Aides financières



Récupération de capitaux



Parcours simplifié



Assistance humaine 24/24



Préserve l'autonomie de la famille



Favorise le processus de deuil



Notre accompagnement vous guide **pas à pas** dans vos démarches, **sans erreur ni oubli**, sans allers-retours.

Le saviez-vous ?

Sans les conseils de tranquillite.fr, 9 courriers sur 10 reviennent pour erreur, oubli, manque de pièces.

Vous conservez **100 % des aides financières et capitaux retrouvés** : nous ne prenons **aucune commission**.



Important à savoir :

Certains services d'accompagnement (par téléphone ou à domicile) prélèvent une commission de 4 à 9 % sur les aides que vous êtes en droit de recevoir.

Chez tranquillite.fr, nous défendons une autre approche :

- ✓ *Aucune commission sur vos aides*
- ✓ *Aucune revente de vos données*
- ✓ *Aucun démarchage commercial pour vous vendre des fleurs, ...*

Notre engagement : vous accompagner dans le respect total de vos droits et de votre tranquillité.

Notre équipe est **100 % basée en France**.

*Chaque famille bénéficie d'un **interlocuteur dédié**, expert des démarches.*

Notre parcours est **inclusif**

Adapté aux personnes âgées, aux malentendants, et conçu avec l'aide d'experts et de thérapeutes du deuil.

A qui s'adresse ce guide ?

- À la **famille** et aux **proches** du défunt
- À la **personne en charge** de réaliser les démarches
- Au **conjoint, enfants, parents** de la personne décédée ayant pouvoir de réaliser les démarches
- Aux **professionnels** accompagnant des familles
- Aux **personnes en fin de vie** qui veulent prévoir l'avenir et soulager leurs proches
- Aux **employeurs** qui souhaitent soutenir leurs collaborateurs en deuil
- Aux **amis** souhaitant apporter un soutien et une aide à la famille du défunt



Vous avez besoin d'un conseil personnalisé à votre situation ?

Contactez directement l'équipe de tranquillite.fr
par mail : [**mes-demarches@tranquillite.fr**](mailto:mes-demarches@tranquillite.fr)

Traverser un deuil

Perdre un être cher est l'une des **épreuves** les plus difficiles de la vie.

Chacun vit le deuil à sa manière, à son propre rythme. Il est important de rester à l'**écoute de soi et des autres**, avec **douceur** et **bienveillance**.

La psychiatre Elisabeth Kübler-Ross a décrit dans les années 1960 les grandes étapes du deuil.

Au-delà du chagrin, les proches doivent aussi faire face à de **nombreuses démarches** : prévenir l'entourage, gérer les papiers, reprendre le travail...

Des **responsabilités lourdes**, au moment même où l'on aurait besoin de se recentrer, de souffler, ou simplement de pleurer.

Courbe du deuil - Elisabeth Kübler-Ross



Les 4 grandes étapes des démarches après décès



Faire face à un décès, c'est aussi devoir gérer des formalités nombreuses et souvent urgentes.

Pour vous guider, voici les grandes étapes à suivre :

1 Rassembler les documents essentiels :

- acte de décès,
- livret de famille,
- justificatifs d'identité ...

Ces pièces seront nécessaires à chaque démarche.

2 Prévenir les organismes concernés :

- administrations,
- caisses de retraite,
- employeurs,
- mutuelles ...

Entre 15 à 20 organismes à prévenir.

3 Rechercher et demander les aides financières :

- capital décès,
- pensions de réversion,
- aides de la CAF ou des mutuelles ...



Les aides ne sont pas versées automatiquement.

Il faut en faire la demande. De nombreux pièges sont à éviter et pièces justificatives sont à joindre pour ne pas perdre de temps avec des allers-retours.

4 Contacter les banques et compagnies d'assurance :

pour savoir si le défunt détenait des comptes ou contrats à son nom.

Enfin, tout au long de ce parcours,

il est essentiel de suivre chaque démarche

pour s'assurer d'un traitement complet et éviter les oublis.



Une question ?

Contactez nous pour un conseil personnalisé

-> Mail de contact : **mes-demarches@tranquillite.fr**

Gérer les démarches seul : un parcours semé d'embûches



120 heures

C'est le temps moyen pour gérer seul·e
toutes les démarches après un décès.
→ Avec tranquillite.fr, c'est 1h30 max.

9 courriers sur 10

Reviennent à l'expéditeur
pour erreur ou document manquant.
→ Avec tranquillite.fr, personnalisation
de chaque courrier sans faute.





75% des familles

Ne touchent pas les aides financières disponibles.
→ tranquillite.fr identifie et optimise vos droits.

7 milliards € / an



D'avoirs - argents placés sur des comptes en banque, assurances-vie, non réclamés par les familles.

→ tranquillite.fr interroge avec vous toutes les banques et assurances.

Avec tranquillite.fr

Moins de stress, plus d'efficacité.

Démarches fiables, aides débloquées, comptes retrouvés.

1 mois pour agir

Plus que quelques semaines pour finaliser vos démarches après décès.

Vous venez de perdre un proche.
Et pourtant, **c'est maintenant qu'il faut agir.**

Certaines **démarches** sont **obligatoires**,
d'autres essentielles pour protéger vos droits
et ceux de votre famille.

Ne rien faire, c'est risquer beaucoup.



Ce que vous risquez concrètement :

- **Perdre définitivement vos aides financières**

*Les délais de demande peuvent être de **3 à 6 mois seulement***

- **Voir les comptes bancaires du défunt clôturés**

*Après **10 ans**, l'argent est transféré à l'État*

- **Continuer à être prélevé sur les comptes**

Loyers, abonnements, assurances non résiliés

- **Laisser disparaître des contrats d'assurance-vie**

 **7 milliards d'euros** dorment chaque année, jamais réclamés

- **Accuser des retards dans la succession**

Pénalités, amendes, redressement fiscal possible

Ce que vous risquez concrètement :

- **Être en situation de fraude**

En utilisant un compte joint non désolidarisé

- **Encourir des dettes non assumées**

Si les créanciers ne sont pas informés

- **Déclencher des conflits familiaux**

Autour des biens, de l'argent ou des papiers non traités

- **Prolonger la souffrance et la culpabilité**

Faute de clore les choses à temps

☞ Avec tranquillite.fr, vous évitez :

- les pièges,
- les oublis,
- les délais dépassés.

*Nous vous guidons **pas à pas** pour ne rien laisser au hasard.*

Quand faire appel à un notaire ?



tranquillite.fr peut vous orienter vers un notaire

Contactez-nous : mes-demarches@tranquillite.fr

Vous devez contacter un notaire si :

- Le défunt possédait un **bien immobilier**
- Il a laissé un **testament** ou une **donation**
- Il y a **plusieurs héritiers** ou un désaccord
- La succession dépasse **5 000 €**
- Une banque ou un organisme demande un **acte de notoriété**

💡 *Même quand ce n'est pas obligatoire, un notaire peut vous aider à sécuriser la succession et éviter les conflits.*



Attention

⚠️ Le notaire ne prend pas en charge les démarches après décès.

Elles sont trop variées, personnalisées et souvent hors de son périmètre d'intervention.



Calendrier des démarches

Démarches urgentes

Si défunt retraité : Caisses de retraite et complémentaire

Si défunt salarié : Employeur

Si défunt demandeur d'emploi : France Travail

Démarches sous 10 jours

Notaire

Caisse de Sécurité Sociale

Banques - Organismes de crédit - leasing-LOA

Logement

Démarches sous 20 jours

Assurances - Mutuelle

Garantie Accident de la Vie - Décès - Contrat Obsèques

Fournisseurs d'énergies

Impôts

Démarches souvent oubliées

Aide au financement des obsèques de la CCAS

Abonnements (internet - mobile - magazine - streaming)

Assurance automobile

Aides financières

Récupération des capitaux

Les organismes à prévenir sous 7 jours



Ne pas respecter ces délais peut entraîner des frais, des retards et des pertes financières.

	Organismes	Moyen de contact	Pièces à fournir	Conseils et pièges à éviter
	Sécurité Sociale	Lettre AR / Internet	Acte de décès Carte vitale	Joindre dès les 1 ^{er} envoi la carte vitale, afin d'éviter un retour de votre dossier pour manque de pièce. Ne pas oublier de demander le capital décès.
	Assurances Obsèques	Téléphone / Lettre AR	Acte décès Facture des obsèques RIB	
	Caisse de retraite *	Lettre AR		
	Employeur *			
	France Travail *			
	Ursaff *			



Voir infos sur votre accès tranquillite.fr

Pour toute question, contactez-nous par mail
mes-demarches@tranquillite.fr

 **tranquillite.fr**

Page 21

Les organismes à prévenir sous 10 jours

	Organismes	Moyen de contact	Pièces à fournir	Conseils et pièges à éviter
	Banques	Agence / Lettre AR	Acte de décès Copie CNI Copie Livret de famille	Les banques vont bloquer les comptes du défunt, mais les compte joint. Attention de ne pas utiliser les comptes du défunt sous peine d'être en fraude.
	Notaire	Téléphone / Courrier	Acte de décès	
	Organisme de Crédit / Leasing	Lettre AR / En ligne		
	Assurances de prêt	Lettre AR / En ligne		
	<ul style="list-style-type: none"> Bailleur Syndic Locataire 	Lettre AR		



Infos sur votre accès tranquillite.fr

Pour toute question, contactez-nous par mail
mes-demarches@tranquillite.fr

 tranquillite.fr

Les organismes à prévenir sous 20 jours

	Organismes	Moyen de contact	Pièces à fournir	Conseils et pièges à éviter
	Fournisseur Electricité	Lettre AR / En ligne	Acte de décès Copie CNI Copie Livret de famille Certificat de Cause du décès	Préciser dans votre courrier qu'il faut maintenir le contrat actif le temps de la succession, afin de prévoir un transfert de contrat et non une cloture.
	Assurances Mutuelle	Agence / Lettre AR		
	Compagnie des eaux	Lettre AR / En ligne		
	Fournisseur Gaz	Lettre AR		
	Abonnements	En ligne / Lettre AR		
	Impôts	En ligne / Lettre AR		



Infos sur votre accès tranquillite.fr

Pour toute question, contactez-nous par mail
mes-demarches@tranquillite.fr

 tranquillite.fr

Les aides existantes

Ne passez pas à côté

Chaque famille a droit à des aides après un décès.
Mais **75% des familles passent à côté** de tout ou partie de ces droits.

Pourquoi ?

- ✗ Formulaires complexes et piégeux
- ✗ Délais courts : parfois 3 mois pour faire la demande
- ✗ Pièces justificatives oubliées
- ✗ Erreurs ou mauvais destinataires
- ✗ Abandon par épuisement ou incompréhension

Résultat : des milliers d'euros perdus.

Et parfois, 3 à 6 mois de démarches sans succès.

👉 Avec **tranquillite.fr**,

- vous êtes accompagné à chaque étape
- vous gagnez du temps, de l'énergie...
- vous touchez vos aides rapidement, sans rien oublier.

Les aides existantes

Type d'Aide	Délai	Où s'adresser ?	Montant indicatif
Pension de réversion	1 mois	Caisse de retraite	Variable selon les régimes et votre situation
Pension de réversion complémentaire	1 mois	Caisses de retraites complémentaires	Variable selon les régimes et votre situation
Capital décès	1 mois	CPAM MSA Employeur France Travail	3800 € en moyenne
Aides des caisses de retraite	1 mois	Caisse de retraite	Variable selon les régimes et votre situation
Aides aux financements des obsèques	15 jours	CCAS Département	500 à 800 € en moyenne
Allocation Veuvage	1 an	CNAV MSA	713,67€ par mois pendant 2 ans
Aide financière France travail	1 mois	Agence France Travail	3000 € en moyenne
Rente éducation	1 mois	Contrat de prévoyance	En fonction des revenus de l'assuré et du niveau de garantie



Important

Ce tableau n'est qu'un point de départ.

Derrière chaque aide se cachent des conditions complexes, des pièges fréquents et des délais stricts.

-  Pour **vérifier votre éligibilité,**
-  **Remplir les bons formulaires sans erreur,**
-  **Joindre les pièces exactes,**
et ne pas passer à côté de vos droits,

 **Utilisez votre accès à tranquillite.fr**

Vous éviterez :

- des heures perdues à comprendre les notices illisibles des formulaires
- des allers-retours avec les organismes pour manque de documents justificatifs
- d'oublier certaines aides méconnues
- de devoir attendre des semaines, voire des mois une réponse

 Pour toute question, écrivez-nous à :

mes-demarches@tranquillite.fr

Les capitaux du défunt

Après un décès, comptes bancaires, assurances vie ou placements peuvent rester inconnus des héritiers.

Et pourtant... ces sommes vous reviennent de droit.

💬 **Pourquoi sont-ils oubliés ?**

Pourquoi des capitaux restent dormants ?

- Le défunt n'avait rien dit
- Les bénéficiaires ne savent pas qu'ils ont été désignés
- Les papiers ont été perdus ou détruits
- Le décès n'a pas été signalé aux banques/assurances

🕒 **Sans action, les capitaux sont transférés à l'État.**



Les capitaux du défunt

Des milliards d'euros restent non réclamés chaque année
Il existe des outils pour les retrouver.
Mais la démarche est complexe et soumise à des délais stricts.

Comment les retrouver ?

Il existe 3 outils officiels et gratuits pour :

- Rechercher les contrats d'assurance-vie
- Retrouver comptes et contrats inactifs
- Rechercher directement avec un acte de décès

Dans votre espace en ligne tranquillite.fr :

Vous trouverez :

- la liste de ces 3 outils
- les conseils pour faire vos demandes de recherches.

 Chaque année, des milliards d'euros ne sont jamais réclamés.

Avec tranquillite.fr, vous êtes guidé pas à pas pour retrouver ce qui vous revient.

Aides & Ressources

👉 Face à la complexité des démarches après un décès, plusieurs ressources peuvent vous aider.

Voici les principales structures classées par besoin :

S'informer seul

service-public.fr

Des fiches pratiques, sans accompagnement personnalisé.

→ Attention : Allers-retours / oublis fréquents.

Être accompagné pas à pas

tranquillite.fr

Un parcours guidé pour faire toutes vos démarches à votre rythme.

Assistance par un expert.

✓ tranquillite.fr s'occupe de tout si vous le souhaitez

Envoyez un mail à mes-demarches@tranquillite.fr



Attention, il existe des coachs à domicile ou par téléphone de sociétés indépendantes qui prennent un tarif fixe très élevé + des commissions sur les aides financières et capitaux du défunt. Ceci peut vous coûter très cher.

Chez tranquillite.fr, aucune commission ne vous est prélevée.

Aides & Ressources



Demande d'actes de décès



Trouver des pompes funèbres

Mairie – Service État civil de la ville de résidence du défunt.



Organiser la succession



Recherche de testament



Certificat de notoriété ou d'hérédité



Conseils pour régler les dettes

Votre notaire

Le notaire mandaté par le défunt de son vivant



Être soutenu psychologiquement

Dialogue et Solidarité

Psychologue via MonParcoursPsy



Jusqu'à 8 séances prises en charge par l'Assurance Maladie



En cas de perte d'un enfant

mesdroits sociaux.gouv.fr



Rubrique dédiée :

« Vous venez de perdre un enfant »

Guides et ressources à suivre étape par étape.

Memento - Informations importantes

*Vous anticipez des démarches ?
Vous accompagnez un proche ?
Vous êtes en plein dans les formalités ?*

Ce memento est là pour vous guider.

N'hésitez pas à le partager avec votre expert si vous avez des questions :
mes-demarches@tranquillite.fr

Nom - Prénom du propriétaire de ce document

.....

N° téléphone

.....

Personne de confiance pour gérer les démarches

Nom - Prénom - Lien de parenté

.....

N° téléphone - Mail - Adresse

.....

Liste des personnes à prévenir du décès :

nom - prénom - lien de parenté - n° téléphone - ...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Employeur

nom de l'entreprise - contact

.....

.....

.....

.....

Adresse(s) du ou des logements

.....

.....

.....

.....

Banques

noms des banques - contact

.....

.....

.....

.....

Informations sur le(s) véhicule(s)

.....
.....
.....
.....

Nom et coordonnées des pompes funèbres

.....
.....
.....
.....

Nom et coordonnées du notaire

.....
.....
.....
.....

Existence d'un testament
(oral, écrit déposé ou non chez le notaire)

Abonnements / Assurances en cours

.....
.....
.....
.....
.....

Voeux / Derniers souhaits

cérémonie religieuse ou laïque, inhumation ou crémation, musiques, dons associations, ...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres informations utiles

code PIN téléphone, emplacements de documents administratifs, ... toute information utile pour soulager vos proches et la gestion des démarches après décès

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Une question ?
Besoin d'une information ?

Contactez-nous

mes-demarches@tranquillite.fr

 **tranquillite.fr**

